

# L'ONU et le territoire palestinien. Approche textométrique de la nomination dans un discours institutionnel

Ahmed Alustath<sup>1</sup>, Marion Bendinelli<sup>2</sup>, Margareta Kastberg-Sjöblom<sup>3</sup>

<sup>1</sup>Université Bourgogne Franche-Comté – ahmedalustath@gmail.com

<sup>2</sup>Université Bourgogne Franche-Comté – marion.bendinelli@univ-fcomte.fr

<sup>3</sup>Université Bourgogne Franche-Comté – margareta.kastberg@univ-fcomte.fr

## Abstract

The United Nations Organization (UNO) has been, since its creation in 1945, one of the key actors in the resolution of the Israeli-Palestinian question. However, naming the issue and the Palestinian territory in UNO speeches is hardly an easy task because of its inner geopolitical complexity. In this paper, we adopt a discourse analysis framework and the textometrics approach so as to study the linguistic and discursive modalities displayed in French to name the Palestinian territory. Our work is based on the French part of a multilingual (French, English and Arabic) and exhaustive XML-TEI corpus of UNO speeches dealing with the Israeli-Palestinian question from 1947 to 2017. Thanks to the software TXM, we (a) listed the various place names used to refer to the Palestinian territory; (b) described their diachronic distribution (specificity scores calculated for each year); (c) calculated the co-occurrences of the main five denominations and interpreted them so as to draw the UNO history of the Palestinian territory. Various phases are identified, shaped by as well as shaping the international and diplomatic events.

**Keywords:** United Nation Organization, Israeli-Palestinian question, Nomination, Textometrics, Discourse Analysis.

## Résumé

L'Organisation des Nations Unies (ONU) est, depuis sa création en 1945, l'un des principaux acteurs de la résolution de la question israélo-palestinienne ; nommer cette question et le territoire palestinien n'est cependant pas chose aisée dans le discours onusien de par la complexité de ses enjeux géopolitiques. Dans cet article, nous étudions les modalités linguistiques et discursives mises en jeu en français pour nommer ce territoire en nous appuyant sur un cadre théorique et méthodologique emprunté à l'Analyse du discours et à la textométrie. Pour ce faire, nous explorons le volet français d'un corpus exhaustif trilingue (anglais, français, arabe) composé des discours produits au sein de l'ONU de 1947 à 2017 autour de la question israélo-palestinienne. Les textes, établis au langage XML-TEI, ont été explorés au moyen du logiciel TXM, ce qui nous a permis de (a) dresser la liste des toponymes nommant le territoire palestinien ; (b) établir leur ventilation diachronique (calcul de spécificité sur partition annuelle) ; (c) reconstruire, en nous appuyant sur les réseaux de cooccurrences des cinq principales dénominations, les différentes phases de définition du territoire et la diffusion progressive et temporelle des dénominations, depuis l'existence du territoire en tant qu'entité géopolitique jusqu'à sa reconnaissance en tant qu'entité juridique et institutionnelle.

**Mots-clés :** Organisation des Nations Unies, Question israélo-palestinienne, Nomination, Textométrie, Analyse du discours.

## 1. Introduction

« Nommer, c'est faire exister » : ce lieu commun résonne de manière particulière lorsqu'il est avancé par Elias Sanbar, ambassadeur de l'État de Palestine auprès de l'UNESCO, institution spécialisée de l'Organisation des Nations Unies (désormais ONU) dédiée à l'éducation, la science et la culture. La lutte pour la reconnaissance de la Palestine en tant qu'État, initiée dès

l'inscription de la question israélo-palestinienne à l'agenda de l'ONU en 1946, n'a connu sa première victoire qu'en 2012 avec l'acceptation de la dénomination *État de Palestine* (pour la langue française). Dans cet article, nous proposons de retracer l'histoire de ce combat linguistique à travers l'analyse du volet français d'un corpus trilingue exhaustif composé des textes officiels publiés en français, en anglais et en arabe depuis 1947 autour de la question israélo-palestinienne. Pour ce faire, nous établirons la liste des dénominations du territoire palestinien et leur profil d'emploi, en diachronie d'abord, puis au sein de leur réseau de cooccurrents respectif. Nous mettrons ainsi en évidence quelques enjeux linguistiques, discursifs et géopolitiques sous-jacents aux choix de ces dénominations, première étape d'une réflexion traductologique menée dans le cadre de notre travail de doctorat. L'établissement du paradigme toponymique et son étude procèdera d'une démarche textométrique du corpus, menée au moyen du logiciel libre TXM (Heiden, Pincemin, Magué, 2010), alimentant une réflexion sur les dénominations ancrée en Analyse du discours (Veniard, 2013).

## 2. Contexte de la recherche

L'apparition des organisations internationales dans les domaines juridictionnel, technique et diplomatique a conduit à une évolution certaine de l'établissement du droit public international et des liens entre les pays (Muracciole, 1996 : 5-6), matérialisée par la mise en place de la Société des Nations (SDN): créée le 10 janvier 1920 dans l'objectif de mettre fin au désordre causé par la Première Guerre mondiale<sup>1</sup>, elle est dissoute le 20 avril 1946 (Gerbert, Gheballi, Mouton, 1973) en raison notamment de conflits entre ses États membres. En 1945, à l'issue d'un nouveau déferlement international de violence et d'une dégradation extrême des conditions humaines, et sous l'impulsion des pays sortis vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale, l'ONU remplace la SDN ; afin de ne pas en répéter les mêmes insuccès, elle se veut plus solidement construite et universellement représentative (Moreau Defarges, 2004). Tout comme la SDN, le grand défi de l'ONU est de maintenir la sécurité collective et la paix internationale ainsi que de renforcer la coopération entre ses États membres conformément aux principes du droit international. L'ONU est composée de six organes spécialisés dans un domaine particulier ; nous n'abordons ici que l'Assemblée générale (AG), le Conseil de sécurité (CS) et le Conseil économique et social (ECOSOC)<sup>2</sup> dont les discours alimentent notre corpus de recherche doctorale.

Dès sa création, l'ONU a placé au sommet de ses priorités la résolution de la question de Palestine, alors déjà controversée, dont les origines sont lointaines et liées à l'histoire mondiale des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles ; une telle mise à l'agenda international survient après l'échec de la politique britannique en Palestine<sup>3</sup>. L'ONU adopte en 1947 la solution de partage de la Palestine entre un État juif et un État arabe (résolution 181(III))<sup>4</sup> malgré son rejet par les deux acteurs impliqués et son rôle d'étincelle dans la guerre, majeure, de 1948 (Chapel, 1995 [en ligne]). Depuis, la question connaît divers rebondissements : les dénominations *question de Palestine*, *question israélo-arabe*, *question israélo-palestinienne* (ou d'autres construites notamment autour du lexème *conflit*) témoignent (1) de son histoire complexe, des enjeux géopolitiques et confessionnels qui la sous-tendent, et (2) de l'évolution des positions adoptées et des solutions préconisées par les différentes parties, au rythme des événements internationaux et des débats

<sup>1</sup> La SDN s'est inspirée de « Quatorze points », la déclaration du Président états-unien Woodrow Wilson présentant le programme du traité de paix visant à mettre fin à la Première Guerre mondiale et à reconstruire l'Europe.

<sup>2</sup> Cf. Muracciole (1996) pour une présentation des fonctions, compétences et composition de chaque organe.

<sup>3</sup> En 1920, suite à la défaite des Ottomans et à leur perte de vastes territoires au Moyen-Orient et sur décision de la SDN, la Palestine s'était retrouvée sous le mandat provisoire de l'Empire britannique (Mahmoud, 1948 [en ligne]).

<sup>4</sup> Cette résolution de l'AG propose un plan de partage de la Palestine entre un État juif (54%) et un État arabe (43%), assorti d'une union économique. La ville sainte de Jérusalem possède selon ce texte le statut de ville internationale.

ayant cours au sein des organes onusiens. En effet, après la guerre de 1948, on parle moins du partage et des deux États, encore moins d'un règlement de *la question de Palestine*, dénomination qui disparaît avec les événements de la guerre de Six Jours en 1967. La question émerge de nouveau sous le nom *question israélo-arabe* à partir de 1977. Les Accords d'Oslo de 1993 signent une nouvelle phase dans l'histoire du conflit : la dénomination *question israélo-palestinienne* se fait jour, délimitant plus finement le territoire et les acteurs impliqués, tout en renvoyant à la solution des deux États (oubliée après les événements de 1948) et alors que la situation géographique de ces deux États n'est plus la même.

Cette instabilité autour de la dénomination de la question témoigne du fait que l'enjeu de dénomination est indissociable de l'enjeu géopolitique qui le sous-tend ; un tel constat incite à nous intéresser, dans le cadre de cet article, au paradigme lexical déployé dans les textes onusiens pour référer au territoire palestinien. Dans ce contexte, nous faisons l'hypothèse que le choix du toponyme reflète les avancées et les reculs de la diplomatie palestinienne et plus généralement internationale, pour la reconnaissance d'un État palestinien et la définition de ses frontières. Nous proposons de saisir ces éléments au moyen d'un cadre méthodologique emprunté à la textométrie. Cette forme actuelle de la lexicométrie (Lebart, Salem, 1994), qui tient compte du tissu textuel numérisé, propose des procédures de tris et de calculs statistiques permettant d'explorer tant la linéarité des unités ou des séquences qui le constituent que la diversité et la réticularité de ces informations linguistiques par la mesure de leurs résonances fréquentielles ou cooccurentielles (Lebart, Pincemin, Poudat, 2019). Sur le plan théorique, nous nous appuyons sur les travaux issus de l'Analyse du discours traitant spécifiquement de la dénomination ; dans ce cadre, nous considérons cette dernière dans sa dimension doublement dialogique, (1) interprétée dans une dynamique interactive par rapport à d'autres mots de la langue et aux mots d'autres énonciateurs, (2) participant, de par les canaux et flux de diffusion et de circulation, à la configuration du sens social de l'événement (Veniard, 2013).

### 3. De l'archive onusienne au corpus d'étude

L'archive générale de la bibliothèque numérique de l'ONU (*United Nations Digital Library System*, < <https://digitallibrary.un.org> >) propose un ensemble de textes multigenres et multilingues<sup>5</sup> produits par les organes de l'ONU, accessibles au moyen d'outils de requête idoines et classés par ordre chronologique, par thématique ou par organe émetteur. Ces textes constituent « une masse informe, non systématique, mal définie, aux contours incertains, dont il est difficile d'avoir une vue globale » (Pincemin, 1999 [en ligne]), autrement dit une *archive* au sens de Rastier (2004) et Pincemin (*Ibid.*) ; un sous-ensemble de textes est ensuite sélectionné pour former une *sous-archive* faite des résolutions et décisions en lien avec la question israélo-palestinienne et produites par l'AG, le CS et l'ECOSOC.

Le *corpus de référence* est « clairement défini et équilibré, il est l'univers le plus large dans lequel chaque élément trouve sa valeur » (Pincemin, 1999 [en ligne]) ; les textes le composant sont soumis à une méthode de reconstitution et de structuration adaptant le corpus aux objectifs de l'étude. Constitué à partir de la sous-archive et à l'aide des processus pratiques que Maingueneau (1991) nomme « gamme d'application », il se construit en deux temps. Nous avons d'abord collecté et classé selon un ordre chronologique et organisationnel les discours publiés entre 1947 et 2017 en français, anglais et arabe<sup>6</sup>. Le corpus satisfait aux critères dictés par Pincemin (*Ibid.*) : d'une part, il est hétérogène sur les plans énonciatif, linguistique, générique et

<sup>5</sup> Les principaux genres (allocutions, déclarations, rapports, résolutions, décisions, communiqués de presse) sont disponibles dans les six langues officielles de l'ONU : anglais, français, chinois, russe, espagnole et arabe.

<sup>6</sup> Le volet arabe n'est à ce stade de la thèse pas aussi finement établi et nettoyé que les volets français et anglais.

diachronique mais présente une homogénéité thématique ; d'autre part, sa représentativité est garantie car, au sein de chaque volet linguistique, tout extrait présente une configuration de traits représentative de l'ensemble duquel il est issu. Enfin, il est clos puisque défini par des frontières temporelles et énonciatives fixes. Les textes ainsi recueillis ont été océrisés et nettoyés des anomalies liées à l'orthographe et à la mise en forme ; ils ont également été adaptés, en remplaçant notamment les points-virgules terminant chaque paragraphe (norme d'écriture onusienne) par des points afin que la démarche textométrique puisse être correctement conduite<sup>7</sup>.

Pour le présent travail, le *corpus d'étude*, ou « ensemble des textes sur lesquels porte effectivement l'analyse » (Pincemin, *Ibid.*), est constitué des seuls textes publiés en français ; il est établi au format XML au moyen d'un ensemble de balises conformes aux recommandations de la communauté TEI (*Text Encoding Initiative*) à l'exception de quelques adaptations locales<sup>8</sup>. Ces balises ont permis d'enrichir les textes de métadonnées concernant la langue des textes, leur contexte situationnel (notamment date, organe concerné, genre discursif) et leur structure (visuelle – paragraphes et notes de bas de page ; séquentielle – rituels d'ouverture et de clôture distingués du corps du texte). Ces diverses informations sont importantes car, une fois saisies, elles offrent la possibilité d'isoler et/ou de contraster les données textuelles selon ces paramètres. À partir de ce corpus, nous avons regroupé en un *corpus distingué* les passages contenant les dénominations référant au territoire palestinien. Corpus d'étude et distingué ont été soumis à l'analyse permise par le logiciel TXM en raison (1) de la puissance du langage CQL utilisé pour interroger le corpus, (2) de ses fonctionnalités documentaires et exploratoires et (3) de sa capacité à importer des fichiers établis au format XML-TEI.

Notre corpus d'étude comprend ainsi 881 résolutions et décisions. Le nombre de documents varie en fonction des événements ayant cours sur la scène internationale bien que leur taille tende à diminuer pour se stabiliser sur la période récente. Dans le même temps, la longueur des phrases s'accroît, avec une accélération notable au cours de la dernière décennie (21,76 mots en moyenne, plus de 25 depuis 2009). On observe au final une certaine inflation de la production onusienne sur la question israélo-palestinienne (Figure 1, page suivante) depuis sa mise à l'agenda de l'institution en 1946, en particulier durant les années 1980, en 2003 et depuis 2009.

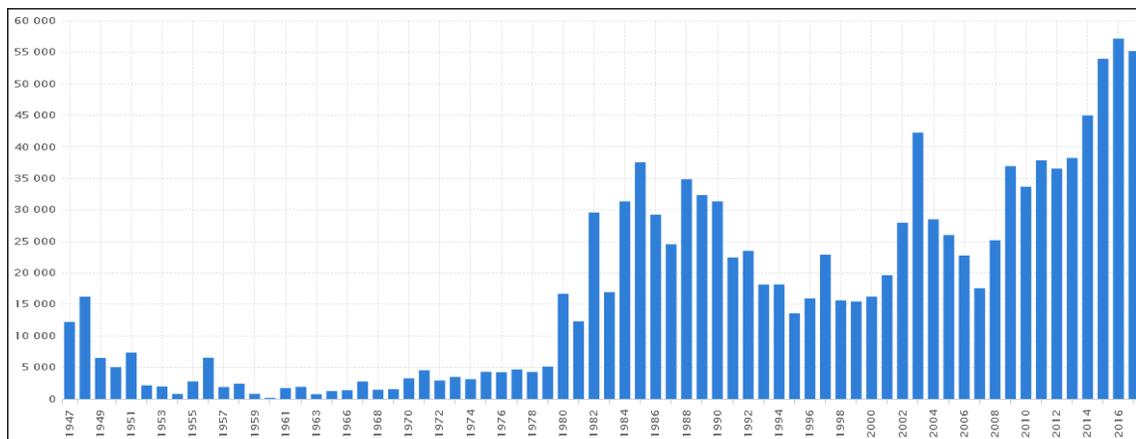


Figure 1. Volet ONUFR du corpus : taille de chaque année en nombre d'occurrences

Dans le corpus, les entités nommées (toponymes, anthroponymes, ethnonymes et autres dénominations figées) ainsi que les locutions (verbales, adverbiales...) figées ont subi un traitement spécifique. Nous les avons repérées et isolées de manière semi-automatique au moyen du logiciel TXM, par la consultation croisée de l'index hiérarchique des formes graphiques

<sup>7</sup> Certains calculs, notamment celui des cooccurrents, nécessitent de fonctionner sur des segments clos.

<sup>8</sup> Ces adaptations permettent de décrire le document source tout en simplifiant l'arborescence TEI requise.

(i.e., leur classement par ordre décroissant de fréquence) et de l'index des segments et quasi-segments répétés (Salem, 1986 ; Bécue, Peiro, 1993)<sup>9</sup>. Une fois le dictionnaire de ces formes complexes établi (Tableau 2, extrait), nous les avons recherchées et transformées en insérant un tiret bas « \_ » entre chaque forme graphique, en lieu et place des espaces blancs et apostrophes.

Catégories traitées	Forme graphique source	Forme graphique réécrite
Toponymes	<i>Amérique Latine</i>	Amérique_Latine
	<i>Bande de Gaza</i>	Bande_de_Gaza
Anthroponymes	<i>Kofi Annan</i>	Kofi_Annan
	<i>Hassan II</i>	Hassan_II
Ethnonymes	<i>réfugiés de Palestine</i>	réfugiés_de_Palestine
	<i>réfugiés palestiniens</i>	réfugiés_palestiniens
Institutions	<i>Autorité palestinienne</i>	Autorité_palestinienne
	<i>Organisation des Nations Unies</i>	Organisation_des_Nations_Unies
Terminologie institutionnelle	<i>accord d'application</i>	accord_d_application
	<i>Arrangements intérimaires d'autonomie</i>	Arrangements_intérimaires_d_autonomie
Conférences, Accords...	<i>Accords d'Oslo</i>	Accords_d_Oslo
	<i>Convention de La Haye</i>	Convention_de_La_Haye
Locutions	<i>à cet égard</i>	à_cet_égard
	<i>compte tenu</i>	compte_tenu

Tableau 1. Extrait du dictionnaire des formes complexes et de leur réécriture respective

Le corpus d'étude ainsi constitué contient un peu moins de 1.202.994 formes graphiques dans son volet en français<sup>10</sup>. En guise d'entrée dans ce corpus, et bien que cela ne soit pas l'objet de cet article, nous proposons de considérer les aspects suivants comme caractéristiques du discours onusien : (1) un discours hautement formel, répété et ritualisé, conformément à ce qui a déjà été mis en évidence pour le discours institutionnel (voir notamment Oger, Ollivier-Yaniv, 2003) ; (2) la prégnance des catégories nominales (substantifs, noms propres, déterminants et adjectifs)<sup>11</sup> et la quasi absence des pronoms personnels (hormis le cas des pronoms de troisième personne singulier et pluriel dont les proportions d'emploi restent cependant faibles au regard de la taille du corpus<sup>12</sup>) ; (3) la prégnance des verbes exprimant une activité cognitive ou un acte de communication (Biber *et al.*, 2007), en particulier ceux à valeur illocutoire déclarative et exécutive respectivement<sup>13</sup>. Les exemples 1 à 3 (page suivante) illustrent ces caractéristiques.

Ex1. 3. Déploire la politique et les pratiques d'Israël qui violent les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, comme l'indiquent les rapports du Comité spécial sur la période considérée ; (A/RES/57/124, 2002)

<sup>9</sup> Dans TXM, l'index des segments répétés peut être obtenu au moyen d'une requête [word=".\*"] [word=".\*"] [word=".\*"] [word=".\*"] (fréquence brute supérieure à 1 occurrence) permettant de repérer et de lister un segment de quatre formes graphiques. L'insertion de [ ]? entre chaque forme permet d'introduire une certaine flexibilité dans la requête, en tolérant la présence d'items facultatifs et, ce faisant, en permettant le relevé des quasi-segments.

<sup>10</sup> Le traitement spécifique des formes polylexicales rend l'établissement de la version lemmatisée complexe ; elle est toujours en cours d'établissement à l'heure où nous rédigeons cet article.

<sup>11</sup> En nombre de formes : Noms communs : 256.295 ; Prépositions : 238.879 ; Déterminants : 135.205 ; Verbes : 116.964 ; Adjectifs : 89.658 ; Nombres : 88.360 ; Conjonctions : 59.740 ; Noms propres : 56.481 ; Pronoms : 41.434 ; Adverbes : 21.895.

<sup>12</sup> En nombre d'occurrences : il, Il : 2.554 ; elle, Elle : 981 ; ils, Ils : 674 ; elles, Elles : 364 ; on, On : 83 ; nous, Nous : 32 ; je, Je : 8 ; vous : 5.

<sup>13</sup> Sur les cinquante-cinq premiers verbes du corpus, les catégories sémantiques se répartissent ainsi : verbes mentaux (30%), verbes de communication (16%), verbes de relation et d'activité (15% respectivement), verbes d'existence et aspectuels (9% respectivement), verbes de modalité (6%).

Ex2. 3. Déploire la politique et les pratiques d’Israël qui violent les droits de l’homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, comme il est indiqué dans le rapport du Comité spécial sur la période considérée ; (A/RES/59/121, 2004)

Ex3. 3. Déploire les politiques et les pratiques d’Israël qui violent les droits de l’homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, comme il est indiqué dans le rapport du Comité spécial sur la période considérée ; (A/RES/67/118, 2012)

#### 4. Nommer le territoire palestinien en français

Il convient dans un premier temps de relever l’intégralité des dénominations du territoire palestinien observables dans le corpus. Pour cela, nous croisons nos connaissances de l’histoire géopolitique de ce territoire à la lecture de l’index hiérarchique généré par TXM et dégageons les trois patrons lexico-grammaticaux<sup>14</sup> qui suivent :

- le patron {Palestine(^occupée)}<sup>15</sup>, employé dans un syntagme défini ou avec l’article zéro, éventuellement suivi de l’adjectif « occupé » : ce patron, sans la réalisation de l’adjectif, reste de loin le plus représenté dans le corpus (cf. Tableau 2, page suivante) ;
- le patron {TERRITOIRE^adjectif(^OCCUPE)}, dont les variantes morphologiques semblent présenter des tendances lourdes (au singulier, préférence pour *territoire palestinien occupé* et *Territoire palestinien occupé* ; au pluriel, préférence pour *territoires arabes occupés* et *Territoires palestiniens*) ;
- le patron {État^qualificatif(^indépendant)}, actualisé par l’adjectif ou le complément du nom référant à la Palestine.

Il convient de noter que *Palestine mandataire*, utilisé dans des discours politiques et médiatiques pour désigner et définir l’espace géographique de la Palestine historique placé sous mandat britannique en 1920, n’est aucunement employé dans le discours onusien. Le tableau 2 reproduit en page suivante détaille l’ensemble de ces observations, assorties de leur fréquence absolue.

Ces toponymes sont-ils uniformément répartis dans le corpus envisagé dans l’ordre séquentiel de production des textes onusiens ? Pour le déterminer, les textes ont été regroupés par année de manière à constituer un partitionnement chronologique du corpus ; ensuite, nous avons recherché les toponymes sélectionnés dans le corpus et ses partitions, de sorte à pouvoir connaître leurs effectifs et calculer leurs scores de spécificité. Dans TXM, ce calcul s’appuie sur la loi hypergéométrique, pondérant les effectifs observés selon la taille de chaque partition et du corpus ; les résultats affichés sont des estimations de probabilités de spécificité exprimées en logarithmes base 10. Le calcul offre ainsi la possibilité d’observer les formes lexicales sur-employées et sous-employées – dans notre cas, d’identifier la ou les période(s) d’emploi de chaque toponyme. Il en ressort que la dénomination du territoire palestinien rencontre une forte variation dans le temps : nous reproduisons dans le tableau 3 en page suivante les seuls toponymes sur-employés, dont le score de spécificité dépasse le seuil de banalité (supérieur à 2).

Patrons	Toponymes du territoire palestinien	Fréquence absolue	
{Palestine}	<u>une Palestine</u>	2	5041
	<u>la Palestine</u>	132	

<sup>14</sup> Notons que *territoire occupé* et *territoires occupés* continuent de circuler dans le corpus pour désigner le territoire palestinien ; pouvant toutefois désigner d’autres espaces géographiques, ces dénominations sont exclues du relevé.

<sup>15</sup> Les accolades { } distinguent le patron lexico-grammatical de la forme actualisée dans les textes, notée en *italique* ; les patrons subsumant les variantes morpho-syntaxiques sont notés en PETITES MAJUSCULES.

			8		
		en Palestine	230		
		de Palestine	342		
		Palestine occupée	4		
			57		
{ TERRITOIRE^adjectif (^OCCUPÉ)}	Adjectif = <i>arabe</i> minuscule et pluriel	territoires arabes	118	972	323 1
		territoires arabes occupés	803		
		territoires arabes occupés y compris la Palestine	51		
	Adjectif = <i>palestinien</i> minuscule et singulier	territoire palestinien	251	102 2	
		territoire palestinien occupé	181		
			9		
	Adjectif = <i>palestinien</i> majuscule et singulier	Territoire palestinien	17	761	
		Territoire palestinien occupé	738		
	Adjectif = <i>palestinien</i> majuscule et pluriel	Territoires palestiniens	1	283	
		Adjectif = <i>palestinien</i> minuscule et pluriel	territoires palestiniens	283	
territoires palestiniens occupés	192				
{État^qualificatif}		État palestinien	174	218	
		<i>dont l'</i>	45		
		<i>dont un</i>	12		
		<i>dont son</i>	5		
		État de Palestine	4		
		État de Palestine indépendant	25		
		État indépendant de Palestine	14		
		5			

Tableau 2. Le territoire palestinien dans le volet ONUFR : dénominations et fréquence d'emploi (valeur absolue)

Décennies	Année(s)	Toponymes
1947-1956	1947-1948 ; 1953	(en la) Palestine
1957-1966		
1967-1976	1963-1986	de Palestine
1977-1986	1978-1979	territoires arabes occupés, y compris la Palestine
	1980-1988	territoires palestiniens
	1980-1993	territoires arabes occupés
	1982	territoires palestiniens occupés
	1986	territoires arabes
1987-1996	1983-1987	territoires arabes occupés, y compris la Palestine
	1988	territoires palestiniens occupés

Décennies	Année(s)	Toponymes
1987-1996 (suite)	1989	territoire palestinien
	1988-1989	Palestine occupée
	1991-1996	territoire palestinien
	1992	territoire palestinien occupé
	1994-1995	la Palestine
1997-2006	1997	la Palestine
	2002-2012	territoire palestinien occupé
	2004	territoires palestiniens occupés
	2006-2011	Territoire palestinien occupé
2007-2017	2008-2013	État palestinien
	2012-2017	État de Palestine (indépendant)
	2013-2017	Territoire palestinien occupé

Tableau 3. Ventilation diachronique des toponymes du territoire palestinien dans le volet ONUFR (partition année ; score de spécificité >2)

Le tableau 3 révèle différentes tendances : si les deux premières décennies reposent sur l'utilisation du référent historique et géographique *Palestine*, la troisième enregistre une forte instabilité de par le recours aux trois patrons référant à la Palestine (en tant que nom propre puis sous sa forme adjectivale au pluriel) et aux territoires arabes. La fin des années 1970 signe un premier tournant : les dénominations se stabilisent autour du segment *territoires^adjectif (^occupés)*. Le toponyme *territoire palestinien (^occupé)*, au singulier donc, apparaît en 1989 et s'impose dans le corpus, pour n'être concurrencé par le pluriel qu'en 2004. Le second tournant s'observe au milieu des années 2000 : après avoir cohabité sur des périodes ponctuelles avec la dénomination *Palestine* ou *Palestine occupée*, le segment *territoires^adjectif (^occupés)* en minuscules disparaît du corpus tandis que (1) la variante au singulier et en majuscules continue de s'observer, et (2) la dénomination institutionnelle, juridique et politique construite à partir du patron {État^qualificatif} commence à s'imposer : d'abord introduit par l'article indéfini « un », il apparaît avec l'article défini « l' » après l'adoption de la résolution A/RES/67/17 en 2012, reconnaissant la Palestine comme État non membre observateur au sein de l'ONU.

Deux remarques s'imposent autour de l'émergence du singulier et de la majuscule. Loin d'être des variantes orthographiques, ces propriétés linguistiques et graphiques semblent traduire la dynamique internationale entourant la définition du territoire palestinien : d'une part, la mise à l'écart progressive du pluriel témoignerait du fait que le territoire palestinien ne constitue plus pour l'ONU une collection de zones géographiques mais une entité unique ; d'autre part, l'adoption progressive de la majuscule rendrait compte de l'identification d'un individu particulier, permise par un acte préalable et « *ad hoc* de "baptême linguistique" » (Riegel *et al.*, 1994 : 336). La question se pose de savoir si ces phases peuvent être observées et confirmées par l'analyse des contextes d'emploi des toponymes.

## 5. De l'entité géographique à l'identité juridique : analyse des réseaux cooccurrentiels des toponymes

Pour des raisons d'espace, cette section se concentre sur l'analyse des dénominations sur-employées et dont l'usage est circonscrit à des périodes peu diffuses ; cinq sont ainsi sélectionnées : *territoires palestiniens*, *territoire palestinien*, *Territoire palestinien occupé*, *État palestinien* et *État de Palestine*. Pour chacune, nous utilisons TXM pour calculer les cooccurrents (calcul de Lafon, 1980) dans une fenêtre de +/-10 mots autour d'elle, résultats présentés sous forme graphique ; dans les paragraphes qui suivent, nous reproduisons et commentons la quinzaine de cooccurrents aux indices de spécificité les plus élevés, retenus pour leur capacité à retracer et à refléter le récit événementiel chronologique auquel chaque dénomination est liée.

Les principaux cooccurrents de *territoires palestiniens* sont *arabes*, *autres*, *territoires*, *1967*, *occupés*, *Israël*, *y*, *compris*, *situation*, *Homme*, *Jérusalem*, *retirer*, *occupe*, *annexion*, *occupation*, *Jérusalem-Est* ; le récit qu'ils révèlent est celui de la mention des territoires palestiniens en lien avec la situation des droits de l'Homme et la condamnation onusienne de la politique israélienne d'annexion et d'expansion en leur sein et dans les autres territoires arabes occupés par Israël depuis 1967, y compris Jérusalem. La présence des cooccurrents *Jérusalem* et *Jérusalem-Est* peut interroger mais s'explique par l'évolution des accords internationaux. En effet, à travers eux, c'est la définition des territoires palestiniens qui se dessine : dans un premier temps, il est fait référence à un espace géographique palestino-arabe datant d'avant la guerre de Six Jours (1967),

donc composé de la bande de Gaza, de la Cisjordanie et de la ville entière de Jérusalem<sup>16</sup> (dite « d'un seul tenant ») comme territoire palestinien, du Golan syrien et du Sinaï égyptien comme territoires arabes (Errera-Hoehstetter, 1974) – c'est ce que l'on retrouve dès la résolution 242 de 1967, mais également dans les résolutions 338 de 1973 et 497 de 1981. La mention de *Jérusalem-Est* n'intervient qu'à partir de l'année 1997, soit quatre ans après les Accords d'Oslo qui ont imposé une nouvelle répartition géographique, la ville sainte étant partitionnée en zone Est et zone Ouest, seule la première appartenant aux territoires palestiniens.

Ex4. 9. Demande également à Israël de se retirer des territoires palestiniens, y compris Jérusalem-Est, et des autres territoires arabes occupés depuis 1967, conformément aux résolutions adoptées (...) ; (E/CN.4/RES/1, 1998)

Les principes des Accords d'Oslo ont ainsi fait évoluer le référent géographique sous-jacent à la dénomination ; si celle-ci reste stable, ce qu'elle recouvre a bien évolué : on dira donc que la dénomination s'inscrit dans un paradigme de diffusion progressive qui lui permet de changer de référent en fonction de sa temporalité discursive (Veniard, 2013), en corrélation à l'évolution événementielle de la question israélo-palestinienne.

La dénomination *territoire palestinien*, d'entrée plus tardive dans le corpus, s'observe dans le réseau de cooccurrents qui suit : *le, mur, Jérusalem, édification, Jérusalem-Est, Occupé, compris, y, juridiques, conséquences, colonies, Israël, peuplements, 1967, israéliennes, construction, intégrité, souveraineté*. Deux observations s'imposent. De par les cooccurrents partagés avec le réseau de *territoires palestiniens*, on comprend qu'il est d'une part toujours question du territoire palestinien en lien avec la ville de Jérusalem (d'abord intégralement rattachée au territoire palestinien dans ses frontières d'avant 1967, puis rattachée dans sa seule partie Est à partir de 1997) et l'action d'Israël ; *territoire palestinien* connaît le même sort que sa variante au pluriel en ce qu'elle se diffuse progressivement tout en masquant l'évolution de son référent territorial. Toutefois, ce réseau permet de reconstruire un second récit où trois items servent de nouveaux repères à la définition du *territoire* : les conséquences juridiques de l'édification du mur ; les colonies de peuplement israéliennes dans le territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem ; l'affirmation de l'intégrité et de la souveraineté du territoire palestinien.

Ex5. Rappelant la conclusion de la Cour (...), selon laquelle la construction du mur par Israël, la puissance occupante, dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, ainsi que les mesures prises auparavant entravent gravement l'exercice par le peuple palestinien de son droit à l'autodétermination ; (A/RES/59/179, 2004)

Ex6. Consciente des répercussions néfastes des colonies de peuplement israéliennes sur les ressources naturelles du territoire palestinien et des autres territoires arabes (...) ; (A/RES/58/229, 2004)

Ex7. 5. Réaffirme que l'occupation par Israël, depuis 1967, du territoire palestinien, y compris Jérusalem, et des autres territoires arabes ne modifie en rien le statut juridique de ces territoires ; (A/RES/47/64, 1992)

Le vocabulaire juridique surgit donc dans l'environnement de *territoire palestinien*, contribuant fortement à sa définition et assurant ainsi la transition entre l'espace géographique et l'entité institutionnelle ; également, la mention d'Israël est faite à travers *colonies*, nom d'objet renvoyant à un référent statique, ancré dans l'espace (localisable et dénombrable), là où les

<sup>16</sup> Nous attirons toutefois l'attention sur le caractère ambigu, sinon inapproprié, de la mention de Jérusalem dans ce passage : « L'ONU demande à Israël de se retirer des territoires occupés depuis 1967, y compris Jérusalem et d'autres territoires arabes ». Cette mention conteste en effet la réalité géopolitique de 1967 : lors de la guerre de 1967, seule Jérusalem-Est devient une zone occupée, alors que la partie Ouest de la ville l'était depuis 1948.

nominalisations *annexion* et *occupation* activaient une représentation dynamique de la politique israélienne : en leur qualité de noms d'événement, ils constituent « des cibles et des sites temporels, mais dont les propriétés spatiales sont secondaires et hétérogènes » (Huyghes, 2015 [en ligne]) et dont le caractère non fortuit est sous-entendu.

La question israélo-palestinienne, on le voit, évolue sur le plan historique (actions diplomatiques) et discursif (modalités de représentation des acteurs impliqués) conférant notamment une nouvelle identité territoriale et surtout une appartenance juridique au *territoire palestinien*, qui se concrétise finalement dans l'emploi de *Territoire palestinien occupé*. Cette troisième dénomination se caractérise par les cooccurents *Jérusalem-Est, mur, conséquences, édification, peuplement, juridiques, colonies, israéliennes, construction, intégrité, souveraineté, continuité, viabilité* qui mettent l'accent sur la situation d'occupation et de construction illégales dans le *Territoire* (édification et construction du mur), dont le périmètre inclut désormais de manière stable Jérusalem-Est (sans mention aucune de Jérusalem en tant que ville entière). L'identité territoriale et l'appartenance juridique du *Territoire palestinien occupé* est également confirmée et amplifiée comme l'indiquent les mentions faites à la nécessité d'une politique visant à en assurer la pérennité.

Ex8. Se déclarant profondément préoccupée par les effets extrêmement préjudiciables qu'ont les politiques, décisions et activités israéliennes en matière de colonies de peuplement, notamment sur la continuité, l'intégrité et la viabilité du Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et sur les efforts déployés pour faire avancer le processus de paix et instaurer la paix au Moyen-Orient ; (A/RES/68/15, 2013)

Désormais circonscrit dans des frontières qu'il s'agit de protéger et doté d'une existence juridique, le *Territoire* peut devenir un *État*. Le discours onusien témoigne à cet égard d'une transformation en deux temps. L'*État palestinien* employé avec l'article indéfini « un » (cf. section III), doit d'abord être défini : son réseau de cooccurents *indépendant, souverain, viable, création, démocratique, tenant, prospère, institution, édifier, autodétermination, construire* présente les caractéristiques du futur État dont l'ONU appelle la création depuis 1983 : sans mention faite à son périmètre géographique, ce sont les qualités de l'État qui sont soulignées, avec une insistance particulière à l'encontre de la nécessaire indépendance dont il doit disposer, permettant à son peuple de choisir son propre destin. Il est intéressant de noter dans cette liste la présence des verbes *édifier* et *construire* sous leur forme infinitive, que l'on voit, grâce au retour aux textes permis par TXM, associés à l'État palestinien : ces actions restent donc inactualisées, liées à une entité juridique souhaitée mais non encore advenue. Le changement géopolitique et institutionnel s'opère avec – ou procède de – l'introduction de la dénomination *État de Palestine*. Employée de 2004 à 2012 avec l'article indéfini « un », elle s'articule essentiellement autour du statut juridique et institutionnel de cette nouvelle entité étatique, comme l'indiquent ses cooccurents *indépendant, autodétermination, aboutisse, démocratique, viable, droit, seul, indépendance* ; on y relève le recours à la forme conjuguée au subjonctif, qui témoigne ici d'un pas supplémentaire en direction d'une forme actualisée de cet État. À partir de 2012, la transformation du *Territoire palestinien* est achevée : la reconnaissance de l'État de Palestine à l'ONU est votée, processus qui se traduit alors en discours par l'utilisation du syntagme défini *l'État palestinien* ou *l'État de Palestine*<sup>17</sup> et leur association aux formes « *observation, mission, adhésion* ». Fruit de son existence désormais officielle, l'État se dote

<sup>17</sup> Il faut cependant nuancer cela : l'article indéfini « un » reste observé dans certains textes onusiens en raison de l'emploi répété de diverses formulations.

d'une commission d'observation auprès de l'ONU et peut adhérer à d'autres commissions et organisations.

Ex9. Affirmant le droit de tous les États de la région de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues au niveau international.

1. Réaffirme le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, y compris son droit à un État palestinien indépendant. (A/RES/64/150, 2009)

Ex10. Notant que le Quatuor a récemment fait montre de sa détermination à (...) appliquer entre elles un accord qui mette un terme à l'occupation remontant à 1967 et aboutisse à l'indépendance d'un État palestinien d'un seul tenant, démocratique et viable, vivant dans la paix et la sécurité côte à côte avec Israël et ses autres voisins ; (A/RES/66/17, 2011)

Ex11. Prenant note de l'adhésion de l'État de Palestine à plusieurs instruments relatifs aux droits de l'homme et aux instruments de base relatifs au droit humanitaire ; (E/RES/2016/4, 2016)

## 6. Synthèse et ouverture

Résumons notre parcours dans ce travail : à partir d'un corpus multilingue et multigenre minutieusement préparé, en particulier dans le traitement graphique des formes polylexicales recouvrant notamment des entités nommées, nous avons reconstruit le parcours du territoire palestinien au cours de ses soixante-dix ans d'existence (1947-2017) dans l'agenda et le discours onusien, en français, et tel qu'il est porté par son Assemblée Générale, son Conseil de Sécurité et son Conseil Économique et Social. En mettant au jour les différentes dénominations employées dans le corpus pour mentionner le territoire palestinien, leur ventilation selon les années et décennies, ainsi que leurs associations lexicales privilégiées dans des empan réduits à une vingtaine de formes, nous avons (re)construit le récit qui sous-tend la construction et la reconnaissance de l'État de Palestine, actée en 2012. Contrastant le parcours de *territoire(s) palestinien(s)*, *Territoire palestinien occupé*, *État palestinien* et *État de Palestine*, nous avons pu observer un glissement depuis la désignation d'une entité géographique controversée, conflictuelle et différemment définie en fonction de sa situation géopolitique (par exemple l'inclusion ou non des territoires arabes d'avant 1967, ou encore le cas de la ville de Jérusalem), vers la désignation d'une entité juridique et institutionnelle, définie dans ses qualités et droits internationaux.

En 2012, l'État de Palestine est pour l'ONU « situé sur le territoire palestinien occupé depuis 1967 » (Résolution A/RES/67/19). Cette définition onusienne apparaît cependant opaque : s'agit-il des territoires occupés en 1967 (*i.e.*, la bande de Gaza, la Cisjordanie et toute ou partie de la ville de Jérusalem) ? Des territoires définis par les Accords d'Oslo et la solution de deux États (*i.e.*, la bande de Gaza, la Cisjordanie et Jérusalem-Est) ? D'une zone géographique indéfinie située *sur* les territoires occupés depuis 1967 ? On le voit, si l'identité juridique et institutionnelle du territoire existe, ses frontières géographiques restent floues, ce qui va à l'encontre des exigences en matière de droit international. Le volet anglais de notre corpus contient peut-être les réponses à ces questions : en effet, si les textes de l'Assemblée générale « font l'objet d'une lecture croisée, phrase par phrase, de toutes les versions linguistiques pour éviter les déviations de sens toujours possibles » (Saint Robert (de), 2015 : 90), les textes en anglais apporteront peut-être un éclairage sur l'ambiguïté présente dans le volet français – à moins qu'ils ne l'opacifient davantage... Si depuis 1945, l'anglais et le français sont tout à la fois langues de travail (c'est-à-dire langues d'interprétation) et langues officielles de l'ONU (avec le chinois, l'espagnol, le russe et l'arabe), il est indéniable que le recours à l'anglais, devenu *lingua franca*, est largement généralisé dans le fonctionnement interne de l'organisation (documentation par exemple) et la

préparation des conférences (*Ibid.*). À cet égard, le présent travail sera prolongé par l'analyse des modalités de nomination de la Palestine (territoire et État) en anglais, de manière à contraster nos présentes observations et à interroger le multilinguisme en vigueur au sein de l'ONU.

## Références

- Azmi M. (1948). « La question palestinienne devant l'assemblée des Nations unies », *Politique étrangère*, 5-6 : 403-408. URL : < [https://www.persee.fr/doc/polit\\_0032-342x\\_1948\\_num\\_13\\_5\\_2834](https://www.persee.fr/doc/polit_0032-342x_1948_num_13_5_2834) > (dernière consultation le 25.01.2020).
- Bécue M., Peiro R. (1993). « Les quasi-segments pour une classification automatique des réponses ouvertes », *JADT 1993*, École nationale supérieure des télécommunications.
- Chapel A. (1995). « La question palestinienne », *Autres Temps. Cahiers d'éthique sociale et politique*, vol(45) : 82-93. URL : < [https://www.persee.fr/doc/chris\\_0753-2776\\_1995\\_num\\_45\\_1\\_1748](https://www.persee.fr/doc/chris_0753-2776_1995_num_45_1_1748) > (dernière consultation le 25.01.2020).
- Errera-Hoehstetter I. (1974). *Le conflit israélo-arabe*, Presses universitaires de France.
- Gerbet P., Ghébali V.-Y., Mouton M.-R. (1973). *Les palais de la paix : Société des Nations et Organisation des Nations Unies*, Richelieu.
- Heiden, S., Magué, J.-P., Pincemin B. (2010). « TXM : Une plateforme logicielle open-source pour la textométrie – conception et développement ». In Bolasco S. (éd.), *Proc. of 10th International Conference on the Statistical Analysis of Textual Data (JADT 2010)*, Edizioni Universitarie di Lettere Economia Diritto, pp. 1021-1032.
- Huyghe R. (2015). « Les typologies nominales : présentation », *Langue française*, 185 : 5-27. URL : < <https://www.cairn.info/revue-langue-francaise-2015-1-page-5.htm> > (dernière consultation le 25.01.2020).
- Lafon, P. (1980). « Sur la variabilité de la fréquence des formes dans un corpus », *Mots. Les langages du politique*, 1 : 127-165.
- Lebart L., Pincemin B., Poudat C. (2019). *Analyser les données textuelles*, Presse de l'Université du Québec.
- Lebart L., Salem A. (1994). *Statistique textuelle*, Dunod.
- Maingueneau D. (1991). *L'Analyse du discours, Introduction aux lectures de l'archive*, Hachette.
- Moreau Defarges Ph. (2004). « De la SDN à l'ONU », *Pouvoirs*, 109 : 15-26. URL : < <https://www-cairn-info.scd1.univ-fcomte.fr/revue-pouvoirs-2004-2-page-15.htm> > (dernière consultation le 25.01.2020).
- Muracciole J.-F. (1996). *L'ONU depuis 1945*, Ellipses.
- Oger C., Ollivier-Yaniv C. (2003). « Du discours de l'institution aux discours institutionnels : vers la constitution de corpus hétérogènes », Xe Colloque bilatéral franco-roumain, CIFSIC Université de Bucarest, 28.06-03.07 2003.
- Pincemin B. (1999). « Diffusion ciblée automatique d'informations : conception et mise en œuvre d'une linguistique textuelle pour la caractérisation des destinataires et des documents », Thèse de Doctorat en Linguistique, Université Paris IV Sorbonne. URL : < [http://www.revue-texto.net/1996-2007/Corpus/Publications/pincemin\\_ad\\_1999.pdf](http://www.revue-texto.net/1996-2007/Corpus/Publications/pincemin_ad_1999.pdf) > (dernière consultation le 25.01.2020).
- Rastier F. (2004). « Enjeux épistémologiques de la linguistique de corpus », *Texte ! Textes et Culture* [en ligne]. URL : < [http://www.revue-texto.net/Inedits/Rastier/Rastier\\_Enjeux.html](http://www.revue-texto.net/Inedits/Rastier/Rastier_Enjeux.html) > (dernière consultation le 25.01.2020).
- Riegel M., Pellat J.-C., Rioul R. (1994). *Grammaire méthodique du français*, Presses Universitaires de France.
- Veniard M. (2013). *La nomination des événements dans la presse. Essai de sémantique discursive*, Presses universitaires de Franche-Comté
- Saint-Robert (de) M.-J. (2015). « Rôle et place de la traduction dans les organisations internationales ». In Guidère M., *Traductologie et géopolitique*, L'Harmattan, pp. 77-100.

Salem A. (1986). « Segments répétés et analyse statistique des données textuelles », *Histoire & Mesure*, 5-28.